

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

**OBJET :
ACQUISITION DE
L'ANCIEN
BATIMENT BBC
ALUMNAT :
DROIT DE
PRIORITE DE LA
COMMUNE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.09.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.09.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **15 SEP. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, EL KAHAZ Sarah,
SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL
Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à Mme ISSALYS Jeanne,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

M. LINOU Stéphane,

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Vu le Code de l'urbanisme en ses articles L240-1 et 3 ;

Vu le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aude
en date du 7 juillet 2017,

Considérant que l'Etat envisage de céder un ancien bâtiment militaire situé 24,
rue Général Rollet à Castelnaudary, dénommé « Alumnat »,

Considérant qu'en vertu du Code de l'urbanisme sus-visé, les communes ou
leur délégataire disposent d'une priorité d'acquisition sur les projets de cessions
d'un bien de l'Etat ;

Considérant que par courrier du 7 juillet 2017, l'Etat a proposé à la commune un
projet de cession afin d'exercer éventuellement son droit de priorité pour la
parcelle et le bien suivant :

- parcelles AH n°1472 et AH n°1474
situées 24, rue Général Rollet à Castelnaudary
- surface : 4 188 m²
- valeur domaniale : 80 000 Euros

Considérant que l'achat de ce bien permettrait d'envisager de créer un service public et notamment d'accueillir éventuellement des professionnels de la santé.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'exercer son droit de priorité et d'approuver l'acquisition des parcelles pour un prix de 80 000.00 Euros correspondant à l'évaluation domaniale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

EXERCE son droit de priorité selon les modalités sus-évoquées.

APPROUVE l'acquisition des parcelles AH n°1472 et 1474 sis 24, rue Général Rollet pour un prix de 80 000 €.

PRECISE que Maître BESANCENOT, notaire, sis 530 Boulevard Denis Papin à 11000 CARCASSONNE est chargé des actes à venir.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire.

INDIQUE que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune.

INDIQUE que la dépense sera imputée en section d'investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

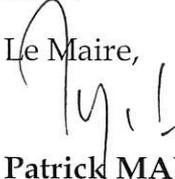
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

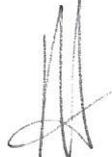
CASTELNAUDARY, le 11 septembre 2017.



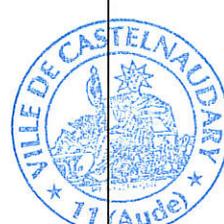
Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
14 SEP. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 SEP. 2017
Par publication le :
15 SEP. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 14/09/2017
N°011-211100763-20170911-2017-218-DE